

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 11 mai 2016.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 11 mai 2016 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Yves Labonté (Sayabec)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Érène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) : Mme Diane Arbour (Repr. Amqui)
M. Gaëtan Gagné (Repr. Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : Mme Danielle Marcoux (Sayabec)
M. Gaëtan Ruest (Amqui)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Bertin Denis, urbaniste, directeur service aménagement et urbanisme
M. Serge Malenfant, ing.f., service de foresterie
M. Ghislain Paradis, directeur service incendie
M. Guillaume Viel, directeur service de développement

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2016-110 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 11 mai 2016

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2016-111 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mai 2016

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2016
4. Période de questions de l'assistance
5. Communication du service de foresterie
 - 5.1. Signature de la nouvelle convention de gestion territoriale (1^{er} avril 2016 - 31 mars 2021)
 - 5.2. Choix des exécutants des travaux sur les TPI de La Matapédia en 2016
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 6.1. Adoption du règlement numéro 2016-05 modifiant le règlement de zonage des TNO (chalets de villégiature)
 - 6.2. Consultation sur le projet de projet de règlement numéro 2016-07 visant la modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia
 - 6.3. Avis sur l'opportunité d'un règlement d'emprunt de la Ville d'Amqui
7. Communication du service incendie - Adoption du rapport annuel d'activités incendie 2015
8. Communication du service de développement
 - 8.1. Nominations sur le comité de développement de la MRC de La Matapédia
 - 8.2. Désignation des membres du conseil de la MRC sur les comités d'investissements
9. Démarche de communications - suivi
10. Règlement no 2016-08 modifiant le règlement no 07-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 – Adoption
11. Investissement parc éolien du Lac-Alfred – Autorisation pour le versement des excédents nets aux municipalités
12. Nomination d'un représentant de la MRC de La Matapédia au conseil d'administration de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène
13. Projet de centre administratif pour la MRC – suivi

14. Correspondance
15. Période de questions de l'assistance
16. Autres sujets :
 - 16.1. Prochaine rencontre – Rencontre de travail du 25 mai à 19h30
 - 16.2. Véloroute Desjardins – Rapport des dépenses d'entretien de la Route verte
 - 16.3. Régie de l'aéroport de Mont-Joli – Projet d'allongement de la piste – approbation du règlement d'emprunt N°2016-01
 - 16.4. ATR Gaspésie – Assemblée générale annuelle 26 mai 2016
 - 16.5. Chemin Lacroix
 - 16.6. Ensemencement Lac Matapédia
17. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2016

Résolution CM 2016-112 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2016

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2016.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

5.1 Signature de la nouvelle convention de gestion territoriale (1^{er} avril 2016 - 31 mars 2021)

Résolution CM 2016-113 concernant l'adhésion à une nouvelle convention de gestion territoriale avec le MERN et le MFFP déléguant à la MRC de La Matapédia la gestion foncière et forestière de certaines terres publiques intramunicipales jusqu'au 31 mars 2021

Considérant que la MRC de La Matapédia assume depuis 1999 la gestion foncière et forestière de certaines terres publiques intramunicipales suite à la signature d'une entente de délégation de gestion avec le MRN;

Considérant que cette entente de délégation de gestion forestière et forestière a été reconduite par le MERN en 2014 et qu'elle est venue à son terme le 31 mars 2016;

Considérant que le MERN et le MFFP proposent aux MRC du Québec de signer une nouvelle convention de gestion territoriale dont l'application serait rétroactive au 1^{er} avril 2016 avec une durée de cinq ans venant à son terme le 31 mars 2021;

Considérant que ce projet collectif de mise en valeur des terres publiques intramunicipales génère annuellement des retombées économiques très significatives pour les municipalités de La Matapédia;

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. Que le conseil de la MRC de La Matapédia adhère au Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des MRC et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC et accepte tous les termes, les engagements, les obligations et les modalités qui y sont prévus;
2. Que le conseil de la MRC de La Matapédia accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à la présente convention de gestion territoriale;
3. Que le conseil de la MRC de La Matapédia demande au Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de reconduire l'autorisation « à accorder à la MRC de gérer les dispositions du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes »;
4. Que la préfète, madame Chantale Lavoie, soit autorisée à signer la convention de gestion territoriale.

Adoptée.

5.2 Choix des exécutants des travaux sur les TPI de La Matapédia en 2016

Résolution CM 2016-114 concernant le choix des exécutants des travaux sur les TPI de La Matapédia en 2016

Sur une proposition de Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que le conseil de la MRC :

1. autorise les exécutants historiques œuvrant sur les TPI à poursuivre les activités sur les TPI pour la saison 2016;
2. précise qu'il est requis que les exécutants retenus répondent aux exigences de la certification avant le versement partiel ou total du budget autorisé par la MRC;
3. applique pour la saison 2016 les normes et les taux reconnus en région pour les TPI;

4. attribue les budgets aux exécutants des travaux selon la répartition historique et mandate l'ingénieur forestier afin d'assurer la mise en œuvre de ces opérations;
5. applique pour la saison 2016 aux exécutants des travaux le paiement d'une redevance municipale correspondant à 2,00\$/m³s pour le résineux et 90 sous/m³s pour les autres essences récoltées;
6. autorise le préfet à signer tous les documents requis afin d'assurer la poursuite des activités forestières sur les TPI pour la saison 2016.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

6.1 Adoption du règlement numéro 2016-05 modifiant le règlement de zonage des TNO (chalets de villégiature)

Résolution CM 2016-115 concernant l'adoption du règlement numéro 2016-05 modifiant le règlement de zonage des TNO (chalets de villégiature)

- Considérant que la MRC de La Matapédia est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés;
- Considérant que le règlement de zonage numéro 04-2007 des territoires non organisés a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 19 mai 2007 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs tend à convertir des baux d'abris sommaires en baux de villégiature sur les terres du domaine de l'État;
- Considérant qu'il importe de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'émission de nouveaux baux de villégiature privés sur les terres du domaine de l'État;
- Considérant qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant la disposition prévue dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;
- Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mars 2016;

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2016-05.

Adoptée.

6.2 Consultation sur le projet de projet de règlement numéro 2016-07 visant la modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2016, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le projet de règlement numéro 2016-07 visant la modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia. Ce projet de règlement est soumis ce soir à la consultation de la population. Le Conseil de la MRC présente les modifications proposées par ce projet de règlement et entend les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer. Les principaux commentaires ou questions sur le projet de règlement sont les suivants :

Sur la modification proposée concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Vianney : Aucun commentaire ou question.

Sur la modification proposée concernant la modification de la cartographie des secteurs à risque d'inondation de la municipalité de Sainte-Florence : Aucun commentaire ou question.

Sur la modification proposée au zonage visant l'implantation d'éoliennes commerciales :

Mme Madeleine D'Amours, résidente de Val-Brillant : demande qui a adressé une demande afin de modifier le SAD et propose la suppression des zones à Val-Brillant et Ste-Irène. Mme Chantane Lavoie répond que les modifications sont proposées suite aux demandes adressées par la municipalité de Sainte-Irène et le Parc régional de Val-d'Irène concernant le développement éolien dans ce secteur. Mme D'Amours mentionne que les éoliennes n'auraient pas été visibles, que les autres municipalités de la MRC reçoivent plus de redevances éoliennes qui permettent de diversifier leurs revenus.

M. François Casavant, résident de Val-Brillant : Demande si la zone visée par le règlement concerne une montagne située près de sa propriété. Il s'interroge du maintien du développement éolien dans ce secteur en rapport aux impacts sur le paysage, qu'il considère comme une ressource à développer.

M. Manuel Cantin, résident de Sainte-Irène : Président du comité des résidents de Val-d'Irène, mentionne qu'il est satisfait de la proposition de la MRC d'exclure tout développement éolien dans les zones entourant le Parc régional de Val-d'Irène.

Mme Solange Perreault, résidente de Val-Brillant : mentionne que le règlement proposé brime la municipalité de Val-Brillant sous prétexte de la protection des paysages et se prononce contre le projet de règlement.

Mme Doris McLean, résidente de Val-Brillant : demande s'il y aura de nouveau une consultation si un promoteur éolien souhaite implanter un projet éolien dans une zone non-permise. Mme Chantale Lavoie précise qu'il y aurait un nouveau processus de consultation et des négociateurs avec un éventuel promoteur.

M. Patrice Blais, résident de Sainte-Irène : que la zone visée autour de Val-d'Irène est réduite, ce qui augmente les impacts d'un éventuel développement éolien. Il précise aussi qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale concernant le développement éolien dans ce secteur.

Mme Madeleine D'Amours, résidente de Val-Brillant : précise que l'éolien est une énergie plus verte que la biomasse.

M. François Casavant : s'interroge sur les critères permettant à la MRC d'autoriser le développement éolien dans un secteur. Monsieur Bertin Denis, urbaniste, se propose de donner l'information à M. Casavant après la présentation.

Mme Solange Perreault : mentionne que les éoliennes ne causent pas trop de bruit pour les résidences à proximité d'un parc éolien.

Sur la modification proposée concernant les dispositions relatives à l'émission de permis et certificats : Aucun commentaire ou question.

6.3 Avis sur l'opportunité d'un règlement d'emprunt de la Ville d'Amqui

Résolution CM 2016-116 concernant un avis sur l'opportunité d'un règlement d'emprunt 793-16 de la Ville d'Amqui

- Considérant que la Ville d'Amqui projette de mettre à niveau les installations d'alimentation en eau potable et de desserte en électricité du camping d'Amqui et de construire de nouvelles infrastructures pour la desserte en eau potable et en électricité afin de desservir 25 terrains supplémentaires du camping ;
- Considérant que le Conseil de la Ville a adopté le règlement no 793-16 décrétant une dépense et un emprunt de 1 234 790\$ pour les travaux ;
- Considérant que le conseil de la Ville affectera à la réduction de l'emprunt toute subvention pouvant lui être versée ;
- Considérant que ledit règlement a été transmis à la MRC de La Matapédia conformément à l'article 46 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans le but de recevoir un avis sur l'opportunité du règlement d'emprunt en rapport au schéma d'aménagement révisé de la MRC;
- Considérant que le règlement no 793-16 ne contrevient pas aux grandes orientations du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Yves Labonté, il est résolu de donner un avis favorable sur l'opportunité du règlement d'emprunt no 793-16 de la Ville d'Amqui.

Adoptée.

Monsieur Michel Chevarie quitte la séance à 20h30.

7. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE

7.1 Adoption du rapport annuel d'activités incendie 2015

Résolution CM 2016-117 concernant l'adoption du rapport annuel d'activités incendie 2015

Sur une proposition de M. David Alhot, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'approuver le rapport d'activités 2015 du Service de sécurité incendie de la MRC de La Matapédia tel que présenté par le représentant du service incendie et de le transmettre au Ministre de la Sécurité publique ainsi qu'aux municipalités de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

8.1 Nominations sur le comité de développement de la MRC de La Matapédia

Résolution CM 2016-118 concernant la nomination de trois représentants au comité de développement de La Matapédia

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu de nommer les personnes suivantes pour combler les postes vacants sur le comité de développement de la MRC de La Matapédia :

- Mme Julie Bourgeois, Emploi-Québec, à titre de représentante du secteur emploi;
- Mme Pascale Turcotte à titre de représentant du secteur culture ;
- M. Roger Nadeau à titre de représentant d'un comité de développement local.

Adoptée.

8.2 Désignation des membres du conseil de la MRC sur les comités d'investissements

Résolution CM 2016-119 concernant la nomination des représentants au comité d'investissement – Développement économique

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu de nommer M. Alain Gauthier et (si 2 personnes) Mme Chantale Lavoie pour siéger à titre de représentant du conseil de la MRC sur le comité d'investissement – développement économique.

Adoptée.

Résolution CM 2016-120 concernant la nomination des représentants au comité d'investissement – Développement local et territorial

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu de nommer M. David Althot et (si 2 personnes) Mme Danielle Marcoux pour siéger à titre de représentant du conseil de la MRC sur le comité d'investissement – développement local et territorial.

Adoptée.

9. DÉMARCHE DE COMMUNICATIONS - SUIVI

Monsieur Joël Tremblay mentionne que les travaux du comité de travail sur les communications vont bon train. Il rappelle les mandats sont d'encadrer la démarche permettant de produire les livrables (mission et valeurs, politique de communications et plan de communications) et de formuler à l'intention du conseil de la MRC des recommandations sur les livrables. On fait état de l'avancement des travaux est le suivant. Mentionnons enfin qu'une invitation a été adressée à chaque membre du conseil de la MRC à participer à un focus groupe. Cette rencontre est importante et vise à obtenir le point de vue des élus sur le portrait diagnostic des communications de la MRC et à valider le contenu de la mission et les valeurs de la MRC.

10. RÈGLEMENT NO 2016-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 07-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 – ADOPTION

Résolution CM 2016-121 concernant l'adoption du règlement no 2016-08 modifiant le règlement no 07-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté le règlement no 07-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a décrété par règlement un nouveau taux de taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 et paru dans la Gazette officielle du 9 mars 2016;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 avril 2016 visant la modification du règlement no 07-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Considérant qu'à la séance ordinaire du 13 avril 2016, un projet de règlement a été déposé et présenté en ce sens et que, conséquemment, le conseil est dispensé de la lecture du règlement pour son adoption;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que le conseil de la MRC adopte le règlement no 2016-08 modifiant le règlement no 07-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adoptée.

11. INVESTISSEMENT PARC ÉOLIEN DU LAC-ALFRED – AUTORISATION POUR LE VERSEMENT DES EXCÉDENTS NETS AUX MUNICIPALITÉS

Résolution CM 2016-122 concernant l'investissement parc éolien lac-Alfred autorisation du versement des excédents nets aux municipalités

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu de verser aux municipalités participantes au projet du parc éolien du Lac-Alfred le solde des excédents nets pour l'exercice financier 2015, qui représente une somme de 113 894 \$; le montant à verser à chacune des municipalités participantes et en fonction de leur niveau de participation dans le projet.

Adoptée.

12. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE

Résolution CM 2016-123 concernant la nomination d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène

Considérant la démission de M. Jacques Pelletier à titre de représentant du conseil de la MRC au conseil d'administration de la Corporation du Parc régional de Val-d'Irène.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. David Althot, il est résolu de nommer M. Jean-Marc Dumont à titre de représentant du conseil de la MRC sur le conseil d'administration de la Corporation du Parc régional de Val-d'Irène.

Adoptée.

Résolution CM 2016-124 concernant l'ajournement de la rencontre

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu que la séance soit ajournée à compter de 21h00.

Adoptée.

Résolution CM 2016-125 concernant l'ouverture de la rencontre

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 21h10.

Adoptée.

13. PROJET DE CENTRE ADMINISTRATIF POUR LA MRC – SUIVI

Avis de motion CM 2016-126 concernant un règlement d'emprunt relatif à la construction du nouveau centre administratif de la MRC de La Matapédia

M. Gilbert Sénéchal donne un avis à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement relatif à un emprunt pour le financement de l'acquisition du terrain et des honoraires professionnels relatifs au projet de centre administratif pour la MRC de La Matapédia sera présenté pour adoption.

Résolution CM 2016-127 concernant le projet de centre administratif pour la MRC de La Matapédia – appel d'offres pour services professionnels (architectes et ingénieurs)

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Diane Arbour, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia autorise un appel d'offres pour services professionnels en architecture et en ingénierie relativement au projet de centre administratif de la MRC de La Matapédia pour la conception des plans et devis, les démarches d'appel d'offres et la surveillance des travaux, et autres services professionnels reliés à la réalisation du projet.

Adoptée.

14. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil de la MRC. On accorde une attention particulière aux suivantes :

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question de l'assistance.

16. AUTRES SUJETS :

16.1 Prochaine rencontre – Rencontre de travail du 25 mai à 19h30

Le conseil de la MRC tiendra sa prochaine rencontre de travail mercredi le 25 mai à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

16.2 Véloroute Desjardins – Rapport des dépenses d’entretien de la Route verte

Résolution CM 2016-128 Aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route verte approbation du rapport des dépenses relatif à l’entretien des pistes cyclables hors route - Véloroute Desjardins

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia a mandaté la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, et ce en vertu d'un protocole d'entente signé le 28 juin 2006;

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2016, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a octroyé à la MRC de La Matapédia une subvention maximale de 2 554,95 \$ dans le cadre de l'*Aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route verte*;

CONSIDÉRANT que la Véloroute Desjardins de La Matapédia a réalisé au cours de la saison 2015, dans le cadre de l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, des travaux au coût de 7 371,44 \$ en ce qui à l'entretien des pistes cyclables hors route;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du dossier de la Route verte;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'approuver le rapport des dépenses relatif à l'entretien des pistes cyclables hors route du tronçon matapédien de la Route verte au cours de la saison 2015 et de déposer auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une demande de versement de 2 554,95 \$ dans le cadre de l'*Aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route verte*.

Adoptée.

16.3 Régie de l'aéroport de Mont-Joli – Projet d'allongement de la piste – approbation du règlement d'emprunt N°2016-01

Résolution CM 2016-129 concernant l'approbation du règlement d'emprunt n° 2016-01 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli concernant le projet d'allongement de la piste

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le règlement d'emprunt N° 2016-01 adopté par la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli décrétant une dépense de 3 030 000\$ et un emprunt de 650 000\$ pour le projet d'allongement de la piste 06-24.

Adoptée.

16.4 ATR Gaspésie – Assemblée générale annuelle 26 mai 2016

Résolution CM 2016-130 concernant la nomination d'un représentant à l'assemblée générale annuelle de l'ATR Gaspésie le 26 mai 2016

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu de nommer M. Martin Landry à titre de représentant à l'assemblée générale annuelle de l'ATR Gaspésie qui aura lieu le 26 mai 2016.

Adoptée.

16.5 Chemin Lacroix

M. Mario Côté demande le nivelage du chemin Lacroix par la MRC. Le citoyen devra s'adresser à la MRC.

16.6 Ensemencement Lac Matapédia

La municipalité de Val-Brillant va adresser une demande à la MRC à ce sujet.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2016-131 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. David Althot, il est unanimement résolu de lever la séance à 21h25.

Adoptée.